

Vous avez dit « antivaccins ? »

Nous sommes souvent étiquetés d'antivaccins (ou antivax).

Aussi, si l'on demande si nous sommes antivax, il faut répondre quelque chose du genre :

« Votre question est mal formulée, nous allons plutôt vous demander ceci :

Accepteriez-vous de vous faire injecter, à vous ou à votre enfant, ou à votre femme enceinte, une solution riche en **aluminium**, à des concentrations qui rendrait l'eau impropre à la consommation ? De l'aluminium neurotoxique et cancérigène, suspecté d'intervenir dans la maladie d'ALZHEIMER, de certaines démences, de comas et d'attaques, impliqué dans la myofasciite à macrophages.

Ainsi qu'en **formaldéhyde** (= formol) ? Un constituant principal des substances employées dans l'embaumement ; poison lorsqu'il est ingéré, carcinogène, impliqué dans les leucémies, les cancers du cerveau, du colon, des organes lymphatiques, suspecté d'occasionner des problèmes gastro-intestinaux ; poison pour le foie, le système immunitaire, le système nerveux, les organes de reproduction.

Ainsi qu'en **mercure** ? Une substance qui a une affinité pour le cerveau, le foie, l'intestin, la moelle osseuse et les reins. D'infimes quantités peuvent causer des dommages graves au cerveau. Les symptômes de l'intoxication au mercure sont divers et certains sont superposables aux troubles et désordres autistiques.

Mais aussi en **borate de sodium** (Borax) ? Utilisé comme insecticide et comme raticide (mort aux rats), et en milieu vétérinaire comme stérilisant.

Et encore en **polysorbate 80** ? Utilisé en médecine du cerveau pour faciliter le franchissement par les médicaments de la barrière hémato-encéphalique (!)...

Sans oublier en **Nagalase**, apte à neutraliser le système immunitaire et à ouvrir la porte au cancer et à l'autisme ?

En principe, toute personne normalement constituée répondra « NON, évidemment ! »

Alors, l'interlocuteur aura lui-même répondu à sa question, à savoir que vous n'êtes pas « antivax » mais juste antipoison ? Ce qui, en considérant la composition des vaccins, revient au même...

Et encore, nous n'avons pas pris en compte les nouvelles injections à ARNm, voire à ARNm auto-amplifiant ou auto-répliquant, pouvant intervenir au plus profond de ce qui fait qui vous êtes...

Voici un extrait d'un document réalisé il y a en février 2016

Il va vous falloir oublier tout ce que l'on vous a dit et que vous croyez sur les vaccins, TOUT !

Cela demande une grande ouverture d'esprit et du courage, car certains, en découvrant la réalité, voient le sol s'ouvrir sous leurs pieds. Sachez que nous aussi nous nous sommes laissés abuser, mais c'était il y a plus de 50 ans...

Bienvenue au monde de l'endoctrinement, des croyances sectaires irrationnelles, celui des vaccins !

Il faut rappeler la loi du 29 juillet 1994, qui dit que : « Aucun acte médical ni aucun traitement ne peut être pratiqué sans le consentement **libre et éclairé** de la personne et ce consentement peut être retiré à tout moment ». Le **consentement** du malade à ses soins, est une obligation consécutive au caractère contractuel de la relation médecin-malade. La notion de **consentement éclairé** implique que le médecin est tenu de présenter clairement au patient tous les risques d'une conduite thérapeutique. Dans l'ordre, le consentement éventuel vient donc bien **APRÈS l'information**.

De toute évidence, nous nageons là en pleine contradiction : Il est « interdit » de remettre en cause les vaccins, et de fait, si un médecin le fait, il se retrouve ostracisé dans sa profession, jusqu'à être empêché de l'exercer, avec au bout, la menace extrême de la prison.

La loi oblige à informer les patients sur les effets réels des vaccins, et les risques encourus d'effets « indésirables »... Un médecin est donc légalement obligé d'informer le patient à qui il va injecter un vaccin **obligatoire**, sur la nature de l'acte et ses conséquences, dans le but d'obtenir son...

consentement... Mais dans les faits, s'il le fait, et si sa conscience le pousse jusqu'à déconseiller cet acte, eu égard aux dangers encourus, il sera radié et ne pourra plus exercer. D'une certaine façon, ça tombe bien, si l'on peut dire, puisque obligation vaccinale il y a, à quoi ça sert donc de discuter... **Et quel sens cela a-t-il d'informer un patient que ce qu'on va lui injecter est une soupe de poisons, pour obtenir son consentement (!) à l'accomplissement d'un acte... obligatoire ?**

Sur un sujet aussi important, on voit dès le début que nous sommes au royaume d'Ubu, celui de l'absurde et de l'arbitraire !

Un vaccin est une soupe de poisons

Entrent notamment dans leur composition :

Le sulfate d'ammonium, qui est un poison suspecté d'attaquer le foie, le système nerveux, le système gastro-intestinal et respiratoire.

La Bêta-propiolactone, qui est un produit connu pour ses propriétés cancérigène ; poison suspecté d'attaquer le foie, le système respiratoire et gastro-intestinal, ainsi que la peau et les organes des sens.

Des levures génétiquement modifiées, de l'ADN bactérien ou viral d'animaux : Substances qui peuvent s'incorporer dans l'ADN des vaccinés et entraîner des mutations génétiques inconnues.

Du latex : produit qui peut produire des réactions allergiques mettant en péril le pronostic vital.

Du glutamate de sodium : produit neurotoxique connu pour ses effets mutagènes, tératogènes, entraînant des malformations et monstruosités et ses effets sur la descendance. Responsable d'allergie.

De l'aluminium neurotoxique et cancérigène (adjuvant), suspecté d'intervenir dans la maladie d'ALZHEIMER, de certaines démences, de comas et d'attaques. Responsables également d'allergies cutanées. Impliqué dans la myofasciite à macrophages.

Du Formaldéhyde (= formol) : constituant principal des substances employées dans l'embaumement ; poison lorsqu'il est ingéré, carcinogène, impliqué dans les leucémies, les cancers du cerveau, du colon, des organes lymphatiques, suspecté d'occasionner des problèmes gastro-intestinaux ; poison pour le foie, le système immunitaire, le système nerveux, les organes de reproduction. Utilisé pour inactiver les germes.

Des micro-organismes : virus ou bactéries vivants ou tués, ou leurs toxines. Le vaccin polio contenait du SV40, le vaccin hépatite fait appel à ce virus du singe.

Du tri (n) butylphosphate : Suspecté d'être un poison pour les reins et les nerfs.

Du glutaraldéhyde : Poison s'il est ingéré, responsable de malformations néonatales chez les animaux d'expérimentation.

De la gélatine : Produite à partir de certaines parties de la peau des veaux ainsi que des os de bovins déminéralisés et de peau de porcs. Responsable d'allergies.

De la gentamycine et de la polymyxine B (antibiotiques) : toxiques pour les reins et le système nerveux ; responsable d'allergies pouvant être mortelles.

Du mercure (conservateur) : substance des plus dangereuses, qui a une affinité pour le cerveau, le foie, l'intestin, la moelle osseuse et les reins. D'infimes quantités peuvent causer des dommages graves au cerveau. Les symptômes de l'intoxication au mercure sont divers et certains sont superposables aux troubles et désordres autistiques. Théoriquement interdit dans les vaccins depuis 1999.

De la Néomycine (antibiotique) : Substance qui perturbe l'absorption de la vitamine B6. Une erreur d'assimilation de la vitamine B6 peut entraîner une forme rare d'épilepsie et de retard mental. Réactions allergiques pouvant être mortelles. Toxique pour les reins et le système nerveux.

Du phénol/phénoxyéthanol : Utilisé comme antigél. Toxique pour toutes les cellules et capable de dérégler les réponses du système immunitaire.

Du borate de sodium (Borax) : Utilisé comme insecticide et comme raticide (mort aux rats) et contenu dans le très à la mode vaccin GARDASIL. Utilisé en milieu vétérinaire comme stérilisant.

Du polysorbate 80 : Utilisé en médecine du cerveau pour **faciliter le franchissement par les médicaments de la barrière hémato-encéphalique (!)...**

Question : « Pourquoi les fabricants de vaccins veulent-ils favoriser le passage dans le cerveau de l'aluminium et du mercure, notamment ??? »

Des bactéries, comme la Bordetella pertussis, couramment utilisées en tant qu'adjuvants des vaccins qui seraient susceptibles de déclencher des scléroses en plaques. Une étude intitulée « Le rôle potentiel de la colonisation subclinique par la Bordetella pertussis dans l'étiologie de la sclérose en plaques » a d'ailleurs été publiée dans la revue Immunobiology (source : multiplesclérosisnewstoday.com ; 1^{er} décembre 2015).

Des cellules humaines et animales diverses : Des cellules humaines provenant de tissus de fœtus ; de l'albumine humaine, du sang de porc, de cheval, de mouton ; de la cervelle de lapin, de cobaye ; des reins de chien, du cœur de bœuf, des reins de singe, des embryons de poulets, des œufs de poules (pouvant être contaminés par le virus de la leucose aviaire c'est-à-dire la leucémie des poules...), des œufs de canards, du sérum de veau (pouvant être porteur des prions du Creutzfeldt Jacob)...

Des nanoparticules, sur lesquelles les laboratoires se gardent bien de communiquer...

Quant on pense que les ventes d'une célèbre boisson pétillante avait vu ses ventes chuter parce que des traces de benzène avaient été trouvées dans UNE bouteille ! Les gens ont un comportement totalement irrationnel ! Précisons, concernant cette composition, que nous parlons de la partie connue...

Les composants secrets :

Par exemple, grâce à un informateur qui souhaite rester anonyme pour des raisons de sécurité personnelle, le Dr Bradstreet ("suicidé" le 19/6/15) et autres chercheurs médicaux alternatifs, en sont arrivés à comprendre que **la Nagalase est introduite dans le corps des personnes qui reçoivent des vaccins**. Le Dr Bradstreet a compris que les gens présentent des réactions différentes à la Nagalase et que chez un faible pourcentage de ces personnes, il n'y a pas de suppression du système immunitaire. Cependant pour la majorité des personnes on retrouve **cette dangereuse suppression du système immunitaire qui ouvre la porte au cancer et à l'autisme**.

Le constant phénomène de commutation

Accordant une interview au magazine de consommateurs *UFC Que choisir*, en février 2003, le docteur Mohammed KHEIR TAHA, directeur adjoint du Centre national de référence du méningocoque à l'Institut Pasteur, reconnaissait que :

« Dans l'évolution des infections à méningocoques, il y a un aspect qui nous fait très peur, ce sont les changements dans les types de bactéries apparus à l'occasion des campagnes de vaccination massives. Ainsi, en Tchéquie, après les campagnes de 1993, on a vu arriver des infections à méningocoque B, certains C ayant commuté vers les B. Ce phénomène de commutation dans lequel la bactérie se détruit et échange son bagage génétique avec les bactéries voisines, se produit constamment. Ce qui change tout, c'est la sélection, par le vaccin, de nouveaux variants virulents et invasifs ».

Ce phénomène a également été observé en Grande-Bretagne en 2001. En raison d'une incidence élevée de méningites à méningocoque de type C en 1999, les autorités sanitaires britanniques décident de vacciner 15 millions de jeunes contre ce type de méningite bactérienne. L'année suivante, comme le reconnaît le Conseil supérieur d'hygiène publique français (CSHP), dans un avis du 8 mars 2002 :

« [...] En Angleterre, depuis la mise en oeuvre de la vaccination, alors que la mortalité liée au méningocoque du groupe C a fortement chuté, la mortalité globale par méningite à méningocoques (c'est-à-dire de groupe B + C) n'a pas baissé et le nombre d'infections à méningocoques liées à des sérogroupes B a poursuivi sa progression ».

Cet avis du CSHP, qui n'est pas paru au *Journal Officiel*, n'a bien évidemment pas été transmis aux médecins et aux patients lors des campagnes de vaccination contre la méningite à méningocoque de type C, instaurées d'abord en Auvergne puis dans trois départements du Sud-Ouest (*Landes, Pyrénées-Atlantiques et Hautes-Pyrénées*). Les mêmes causes engendrant les mêmes effets, les méningites de type C laissèrent la place à des méningites de type B pour lesquelles n'existait aucun vaccin. Notons au passage que le quotidien britannique *The Observer* nous apprendra en 2000 que plus de 16 000 effets secondaires des vaccins Méningitec de Wyeth Lederlé et Meninjugate de Novartis –soit une réaction adverse pour 907 doses– ont été occultés par les fabricants. De plus, 12 décès ont été signalés dont 7 morts subites et inexplicables et un décès par convulsions dix jours après la vaccination.

Ces chiffres sont sans doute beaucoup plus élevés, puisque le Département de la santé reconnaît lui-même que seulement 10 à 15% des réactions sont signalées, tout en les ayant considérablement minimisés afin de justifier un rapport bénéfice/risque très favorable. Le quotidien britannique terminera son article en titrant : « Possible conflit d'intérêt parmi les membres du comité consultant le gouvernement », dont quatre déclarent des liens d'intérêt avec Wyeth, voire en plus les autres fabricants de vaccins contre les méningites.

Quid des plusieurs centaines de plaintes déposées à Clermont-Ferrand en 2015, mais aussi en Italie, concernant ce même Méningitec dans lequel ont été retrouvées des nanoparticules.

L'importance du portage oropharyngé

La flore de l'arbre respiratoire supérieur est très variée et abondante au niveau du rhinopharynx (108/ml de sécrétion pharyngée). Elle contient de nombreux opportunistes majeurs : staphylocoque doré (orifices nasaux en particulier), *Bordetella*, streptocoques (dont *S. Pneumoniae*), *Haemophilus*, *Neisseria* (dont *Neisseria meningitidis* présent dans 10 à 40%), *Branhamella catarrhalis*, des anaérobies, corynébactéries, lactobacilles... Tout vaccin bactérien, comme tout antibiotique, peut dès lors exercer une pression de sélection sur les nouvelles bactéries qui ont commuté.

Autres commutations bactériennes à *Haemophilus B*, pneumocoque, *Bordetella* (coqueluche)...

Le constant phénomène de commutation concerne toutes les bactéries présentes dans l'oropharynx qui peuvent à leur tour subir les pressions de sélection vaccinale ou après antibiothérapie.

Haemophilus B

Comme d'autres pays occidentaux, la Belgique a décidé de vacciner les enfants contre les méningites à *Haemophilus* de type B en 1992. On observa à partir de l'année suivante la disparition progressive de ces méningites de type B et leur remplacement par des méningites à *Haemophilus* de type A, C, D, E... avec un doublement de la fréquence globale. Plus inquiétant encore, on constata un doublement de la fréquence des méningites à méningocoques de type A, B ou C, beaucoup plus graves.

Une évolution semblable a été observée au Canada, depuis l'adoption du vaccin conjugué en 1992. Les données épidémiologiques confirment en tous points le changement observé en Belgique avec le doublement de l'incidence des infections invasives à *Haemophilus non B*, ainsi que celle des méningites à méningocoque, dont l'augmentation de fréquence a également été reconnue, sans qu'une quelconque relation de cause à effet n'ait, bien entendu, été envisagée.

Le pneumocoque

Certains agents pathogènes, tels que *Strepto coccus pneumoniae* et *Haemophilus influenzae*, réagissent à la pression vaccinale par un phénomène de « commutation de capsule » ou de « remplacement de capsule ». Par exemple, dans le cas des *S. Pneumoniae* causant des infections invasives à pneumocoque, la mise sur le marché du vaccin antipneumococcique conjugué heptavalent a mené à l'apparition de maladies causées par des sérotypes de pneumocoque liés au vaccin [1] ou des sérogroupes non liés au vaccin.

On a également observé une commutation de capsule chez des pneumocoques pathogènes [2]. Concernant le vaccin PCV7, le Prevenar, l'INVS rapporte que « le remplacement des sérotypes vaccinaux par des sérotypes non vaccinaux a été observé aux États-Unis où l'incidence des cas dus à des sérotypes non vaccinaux a augmenté de 22% chez les enfants de moins de 5 ans quatre ans après l'introduction du PCV7 tandis que l'incidence des cas dus à des sérotypes vaccinaux a diminué de 97%. Aux États-Unis, le sérotype 19A a émergé comme le sérotype le plus fréquent représentant 35% des souches isolées chez les enfants de moins de 5 ans en 2004 ».

Malgré cette expérience concordante, l'étude de l'INVS se veut prudente avant de conclure ainsi et considère comme « prématuré » de conclure aujourd'hui à une émergence de sérotype non vaccinaux qui serait liée à la pression de sélection exercée par la vaccination des nourrissons !

[1] *Clin. Infect. Dis.* 2006 ; 42:907-14

[2] Dr Raymond TSANG : "Sélection immunitaire résultant d'une pression vaccinale" et "Invasive *Haemophilus influenzae* in Manitoba, Canada, in the postvaccination era", *J. Clin. Microbiol.*, 2006

L'efficacité des vaccins n'a jamais été prouvée scientifiquement

C'est inimaginable, mais vous ne trouverez aucune étude prouvant l'efficacité des vaccins.

Cette courbe montre que le vaccin « antipolio » n'est pour rien dans la diminution de la polio :

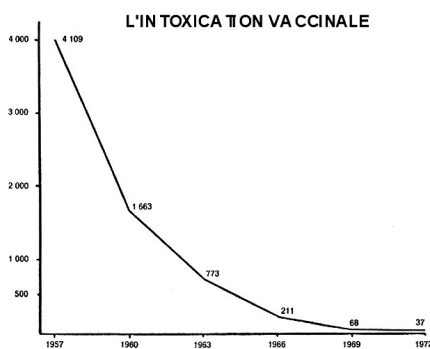


Fig. 1. Décroissance des cas de poliomyélite (présentation du Ministère de la santé de l'époque). Les mêmes chiffres sont sur la figure 2.

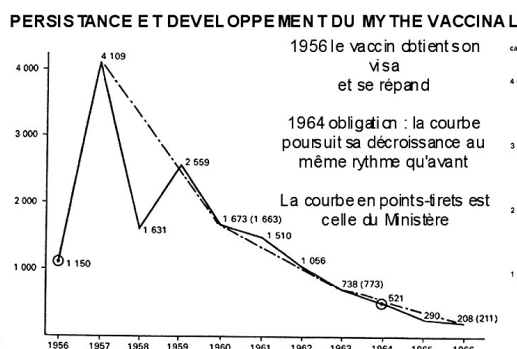


Fig. 2. Courbe des cas de poliomyélite depuis la vaccination

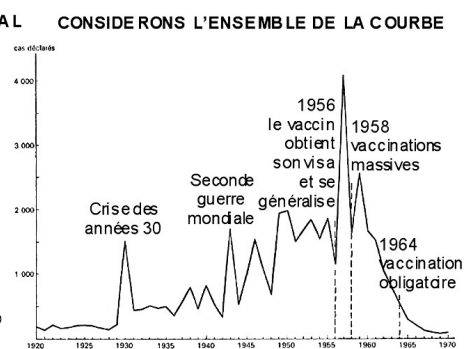
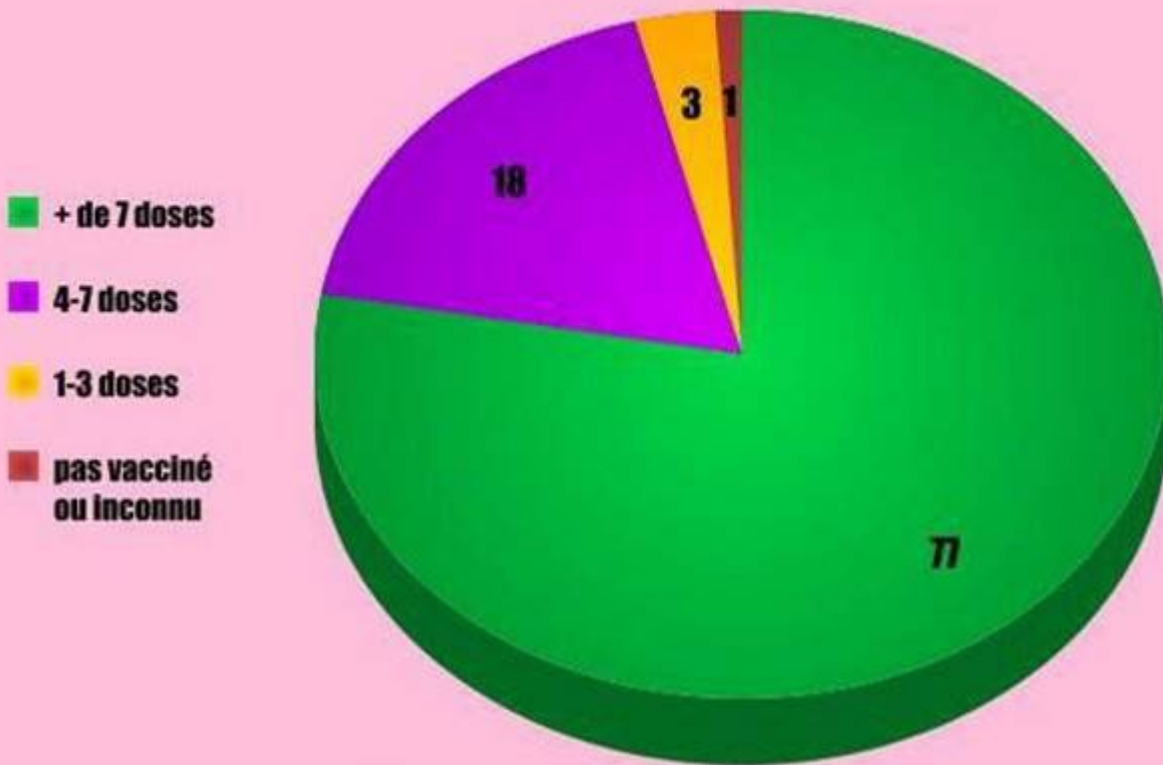


Fig. 3. La poliomyélite en France, de 1920 à 1970

Bien au contraire, non seulement le vaccin ne sert à rien, mais il favorise les épidémies :

En témoignent les chiffres éloquentes d'une épidémie de polio survenue en Inde en 2007-2008 et qui, selon les propres données de l'OMS révèlent que 77 % des gens touchés avaient reçu plus de 7 doses de vaccin polio oral, soit disant « le plus efficace » et 18 % d'entre eux avaient reçu 4 doses ou plus, ce qui porte au total le nombre de gens touchés et pourtant archi vaccinés à 95 % et même à 99 % de vaccinés !

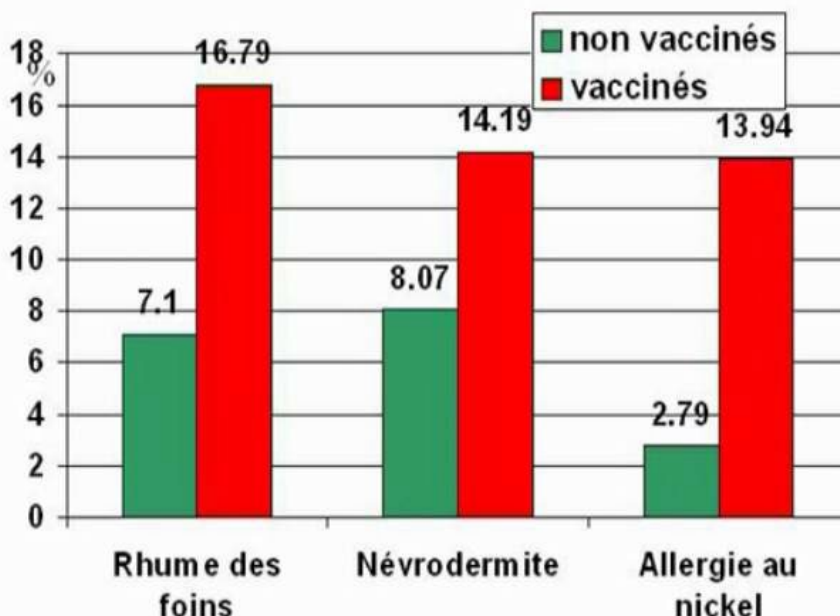
Distribution des 1433 cas selon le nombre de doses



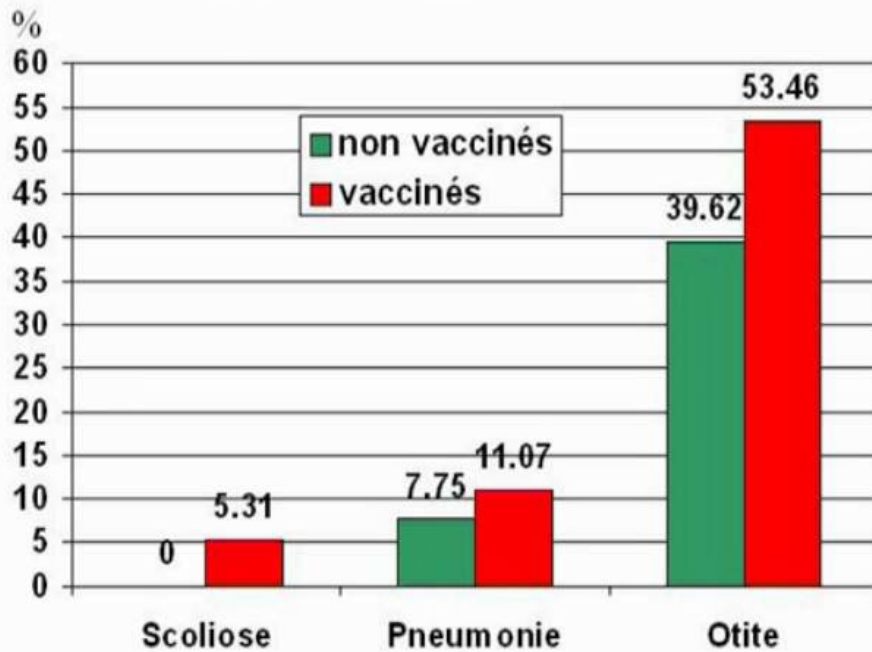
OMS, REH No. 28, 2009, 84, 281-288

Et ce qui va dans le même sens, les enfants non vaccinés sont en meilleure santé que les vaccinés, ce qui est en parfaite cohérence avec la composition des vaccins

Combien d'enfants entre 10-17 ans ont un rhume des foins, une névrodermite ou une allergie au nickel (en %)



Combien d'enfants entre 1-17 ans ont une scoliose, ou ont eu une otite ou une pneumonie (en %)



Effets secondaires graves avérés des vaccins, liste non exhaustive et non classée

- perturbation systématique de l'encéphalogramme après toute vaccination,
- mort subite des nourrissons,
- dommages cérébraux,
- autisme,
- augmentation du risque de diabète insulino-dépendant,
- sclérose en plaques,
- lupus érythémateux,
- névrites optiques,
- polyarthrites,
- péricardites,
- uvéites postérieures,
- myofasciite à macrophage,
- fibromyalgie,
- convulsions,
- épilepsies,
- syndrome de Guillain-Barré,
- syndrome de Parsonnage-Tunner,
- thrombocytopénies,
- maladies auto-immunes,
- lichen plan,
- allergies, asthme,
- paralysies, paralysies faciales,
- anaphylaxies,
- embolies pulmonaires,
- paresthésies,
- narcolepsie,
- thromboses veineuses profondes,
- myélites transverses,
- syndrome de fatigue chronique,
- thromboses veineuses profondes,
- embolies pulmonaires,
- cancers, cancers du col de l'utérus,
- leucémies,
- malformations congénitales,
- décès,
- etc.

Zika, un virus connu depuis 1947, et qui a bon dos...

Alors qu'une centaine de cas annuels de microcéphalie y était observée jusque-là, le Brésil en a recensé près de 4000 cas depuis novembre 2015, dans des zones où le gouvernement brésilien a introduit depuis 18 mois du pyriproxifène de Monsanto dans l'eau potable, insecticide destiné à lutter contre la prolifération du moustique tigre responsable de la propagation de la dengue, mais aussi de son cousin le virus Zika. Selon un groupe de médecins argentins qui rapporte ces faits, cet insecticide provoque chez les insectes des malformations mortelles, tandis que le virus Zika n'est retrouvé que chez 17 microcéphalies sur 404 au Brésil. La virulence du virus avec lequel aucune malformation congénitale n'avait été recensée lors des précédentes épidémies, semble accrue depuis l'utilisation massive de ces insecticides, avec l'apparition nouvelle de syndrome de Guillain-Barré... Autres faits incontournables, comme le reconnaissait déjà la BBC dès 26 janvier 2016 : le virus Zika n'a été retrouvé que chez un très petit nombre de bébés décédés de microcéphalie, laquelle n'a jamais été accusée de provoquer des malformations congénitales auparavant. La flambée de microcéphalies au Brésil répond donc à d'autres explications, d'autant que, en dehors de rares cas de syndrome de Guillain-Barré, les cas de Zika sont généralement bénins et ne provoquent des symptômes que chez 1 personne sur 5 et jamais de microcéphalie ou de malformations congénitales. Par contre, « *le Brésil est le plus grand consommateur de pesticides au monde. Certains de ces pesticides sont interdits dans vingt-deux autres pays !* ». Depuis 2012, leur épandage a été massivement utilisé dans ce pays par Monsanto notamment [cf. Zengardner.com]. De plus, un nouveau vaccin DTCa (diphtérie-tétanos-coqueluche acellulaire) a été rendu obligatoire au Brésil au début de l'année 2015, ce qui coïncide parfaitement avec la période au cours de laquelle toute une série de bébés sont nés avec des malformations à partir de décembre 2015. C'est, en effet, à la fin de 2014 que le ministre brésilien de la Santé a annoncé l'arrivée d'un **nouveau vaccin DTCa** qui devait être **rendu obligatoire pour toutes les femmes enceintes** dès que ce vaccin arriverait au Brésil début 2015. Si, le virus Zika n'a pas été retrouvé dans la majorité des bébés qui sont nés avec des malformations, **il est cependant certain que toutes les mères qui ont mis au monde des bébés malformés avaient reçu ce nouveau vaccin au début de leur grossesse**. Le lien de cause à effet paraît donc évident, comme il semble évident que la toxicité du virus soit accrue quand il interagit avec d'importantes quantités de pesticides, comme le pyriproxifène, voire des antibiotiques, comme la tétracycline, prescrits aux bovins depuis 2012 au Brésil.

En conclusion

Lorsque l'on regarde l'utilisation des vaccins dans le monde, notamment par certaines organisations supranationales, on en arrive au constat suivant : les vaccins sont utilisés comme des armes biologiques et chimiques. Car il est manifeste qu'ils sont utilisés de façon ciblée contre des populations. Ainsi, la stérilisation des jeunes filles avec le vaccin « HPV », ainsi la dépopulation avec la propagation d'épidémies (directement ou par abaissement des défenses immunitaires), ainsi pour abaisser les capacités cognitives, etc. C'est à cette conclusion que l'on arrive lorsque l'on ouvre les yeux et que l'on met tous les éléments du dossier en relation. Un dossier accablant s'il en est ! La vaccination n'est rien d'autre qu'un crime contre l'humanité... On est bien loin des croyances irraisonnées du public en ce dogme... Mais c'est tellement énorme, que c'est incroyable pour beaucoup !